



# ARRÊTÉ MUNICIPAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire de la Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

**N°36-2024AJ**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2225-1 à L. 2225-4, L. 2122-27 et R. 2225-1 à 10,  
**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,  
**Vu** l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,  
**Vu** la compétence reconnue au Maire en matière de défense extérieure contre l'incendie,

**Considérant** qu'il y a lieu, conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction des risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie, et de déterminer les modalités de mise à jour des données et de contrôles techniques ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 - GENERALITÉS**

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du Code général des collectivités territoriales, le présent arrêté a pour objectif d'identifier les risques à prendre en compte, d'en déduire le niveau de couverture des risques en matière de DECI et d'inventorier les PEI existants sur son territoire.

Cet arrêté est pris dans un objectif de cohérence d'ensemble du dispositif de lutte contre l'incendie. Par ailleurs, et pour des raisons de simplicité administrative, il fixe également les modalités de contrôle des PEI.

### **ARTICLE 2 - CARACTÉRISATION DES ENJEUX À DÉFENDRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - DECI CORRESPONDANTE**

Le bâti du territoire est caractérisé selon la typologie de l'annexe 1 du présent arrêté. La DECI nécessaire à chaque famille de bâtiment est définie en application des grilles de couverture du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde.

Cet état des lieux permet de définir les secteurs nécessitant un renforcement de la DECI.

En outre et le cas échéant, la commune prend en compte les éléments suivants :

- 1° Les éléments DECI nécessaires à la défense des espaces naturels lorsque la commune relève de l'article L. 132-1 du Code forestier (nouveau) ou lorsque la commune est localisée dans les régions ou départements visés à l'article L. 133-1 du même code ;
- 2° Les éléments DECI résultant d'un plan de prévention approuvé des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du Code de l'environnement ou d'un plan de prévention approuvé des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du même code lorsque la commune y est soumise ;

- 3° Les éléments définis par les réglementations relatives à la lutte contre l'incendie spécifiques à certains sites ou établissements, notamment les établissements recevant du public mentionnés aux articles L. 123-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;
- 4° Les éléments relatifs à la lutte contre l'incendie des installations classées pour la protection de l'environnement prévues aux articles L. 511-1 et L. 511-2 du Code de l'environnement lorsque ces besoins, prescrits à l'exploitant par la réglementation spécifique, sont couverts par des équipements publics.

### **ARTICLE 3 - INVENTAIRE DES PEI CONCOURANT À LA DECI DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

L'inventaire des points d'eau incendie (PEI) pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours est défini en annexe 2 du présent arrêté. Elle recense l'ensemble des PEI privés et publics du territoire qui présentent les caractéristiques définies dans le règlement départemental de la DECI de la Gironde.

### **ARTICLE 4 - MISE À JOUR DE L'ARRÊTÉ DE DECI**

La mise à jour du présent arrêté entre dans les processus d'échanges d'informations entre le SDIS et la commune.

### **ARTICLE 5 - CONTROLES TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE PUBLICS**

Le contrôle technique comprend un contrôle du débit et de la pression à réaliser au minimum tous les 3 ans, ainsi qu'un contrôle fonctionnel annuel consistant à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité du PEI, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage), de la présence des bouchons raccords, de l'intégrité des demi-raccords.

Au titre de la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et conformément au règlement départemental de la DECI de la Gironde et à la convention de réalisation des opérations de contrôle et de gestion administrative des PEI, les contrôles débit pression et fonctionnel des PEI publics est effectué par les services du SDIS 33 avec une périodicité annuelle.

Le SDIS 33 assure par ailleurs la gestion administrative des PEI privés.

### **ARTICLE 6 - EXECUTION**

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde pour contrôle de légalité. Il sera également communiqué à Monsieur le Directeur Départemental du SDIS 33.

Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental du SDIS 33, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac, M. le Chef de la police municipale de Saint-André-de-Cubzac sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le **27 NOV. 2024**

Le Maire

Céline MONSIEGNE



**ANNEXE 1 – Extrait du Règlement départemental de DECI**

ENJEUX RELEVANT DU RISQUE COURANT							
Niveau de risque	Cas	Enjeux	Débit d'eau m <sup>3</sup> /h	Durée de référence du sinistre (en heure)	Volume d'eau total (en m <sup>3</sup> )	Distance maximale du 1 <sup>er</sup> PEI à l'entrée du bâti (en mètre)	Réseau d'eau sous pression
TRES FAIBLE	1	Habitat diffus Habitations de la 1 <sup>ère</sup> famille (2), habitat individuel isolé ou jumelé  Surface de plancher cumulée < 250 m <sup>2</sup>	30	1	30	400	
	2	Hangars agricoles isolés < 1 000 m <sup>2</sup>	30	1	30	400	
	3	Établissements soumis au Code du travail Surface de plancher cumulée < 250 m <sup>2</sup>	30	1	30	400	
	4	ERP < 250 m <sup>2</sup> hors locaux à sommeil	30	1	30	400	
FAIBLE	5	250 m <sup>2</sup> < Exploitations agricoles < 1 000 m <sup>2</sup> (lieu de vie + exploitation)	30	1	30	200	
	6	Aire d'accueil et de grand passage, camping (tentes mobilhomes), parcs résidentiels de loisirs (PRL)	30	1	30	1 PEI à l'entrée 1 PEI par tranche de 250 emplacements ou 3 ha	
	7	Projet d'habitat groupé (lotissement)  Surface de plancher cumulée des habitations < 250 m <sup>2</sup>	30	1	30	200 (1)	Prioritairement
ORDINAIRE	8	Habitations en bande ≤R+1 (2)	60	2	120	200	
	9	Habitations de la 1 <sup>ère</sup> famille > 250 m <sup>2</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> famille (2)	60	2	120	200 ou 60 si colonne sèche	Prioritairement
	10	Bâtiments historiques, grandes demeures, surface de plancher cumulée < 1 000 m <sup>2</sup>	60	2	120	200	
	11	Établissements soumis au Code du travail 250 m <sup>2</sup> < Surface non recoupée < 500 m <sup>2</sup>	60	2	120	200	
IMPORTANT	12	Zones d'activités (hors zones industrielles)	120	2	240	200	Prioritairement
	13	Habitations 4 <sup>ème</sup> famille (2)	120	2	240	60	Obligatoirement
	14	IGH	120	2	240	60	Obligatoirement
TRES IMPORTANT	15	Zones Industrielles	180	2	360	200	Prioritairement
		ERP > 250 m <sup>2</sup> ou toute surface avec locaux à sommeil	Grille D9 adaptée (voir page suivante)				

(1) : Pour les lotissements le calcul de la distance du PEI est précisé chapitre III, paragraphe F. 2.

(2) : Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

ENJEUX RELEVANT DU RISQUE PARTICULIER	
16	Exploitations agricoles > 1 000 m <sup>2</sup>
17	Bâtiments historiques, grandes demeures, surface de plancher cumulée > 1 000 m <sup>2</sup>
18	Établissements soumis au Code du travail (hors ICPE) Surface non recoupée > 500 m <sup>2</sup>
Évaluation de la DECI à la charge du pétitionnaire selon document D9, à transmettre au SDIS pour validation	

**Grille de couverture ERP, grille D9 adaptée**

TYPE ERP <sup>(1)</sup>	<b>N : Restaurant</b> <b>L : Réunion, spectacle</b> <b>O et OA : Hôtel</b> <b>R : Enseignement</b> <b>X : Sportif couvert</b> <b>U : Sanitaires</b> <b>V : Culte</b> <b>W : Bureaux</b> <b>P : Dancings, discothèques</b> <b>Y : Musées</b>	<b>M : Magasins</b> <b>S : Bibliothèque, Documentation</b> <b>T : Exposition</b>	<b>Sprinklé toute classe confondue <sup>(7)</sup></b>	
SURFACE <sup>(2)</sup>	BESOINS EN EAU (m <sup>3</sup> /h) <sup>(3)</sup>			
≤ 500 m <sup>2</sup>	60	60	60	
≤ 1000 m <sup>2</sup>	60	90	60	
≤ 2000 m <sup>2</sup>	120	180	120	
≤ 3000 m <sup>2</sup>	180	240	180	
≤ 4000 m <sup>2</sup>	A traiter au cas par cas.		180	
≤ 5000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 6000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 7000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 8000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 9000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 10 000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 20 000 m <sup>2</sup>			240	
≤ 30 000 m <sup>2</sup>			A traiter au cas par cas.	
NOMBRE HYDRANTS <sup>(4)</sup>			Selon débit global et répartition selon géométrie des bâtiments	
DISTANCE MAXIMALE ENTRE LES HYDRANTS <sup>(5)</sup>	200 m	200 m	200 m	
DISTANCE MAXIMALE ENTRE LE 1 <sup>er</sup> HYDRANT ET ENTREE PRINCIPALE <sup>(6)</sup>	200 m (CS = 60 m lorsque requise)	100 m (CS = 60 m lorsque requise)	200 m (CS = 60 m lorsque requise)	
DUREE MINIMUM	Sauf disposition particulière la durée minimum d'application doit être de 2 heures			

(1) Les ERP de catégorie EF, SG, CTS, PS, OA et PA sont à traiter au cas par cas.  
(2) La notion de surface est définie par la surface développée non recoupée par des parois CF 1 heure minimum.  
(3) Le débit minimum requis ne peut être inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h. Par ailleurs il s'agit d'un débit mini simultané disponible.  
(4) Nombre d'hydrants à titre indicatif, sous réserve du respect du débit mini requis.  
(5) Par les voies de circulation (voies engins) au sens de l'arrêté du 25 juin 1980.  
(6) Par des chemins stabilisés (largeur mini 1,8 m). CS = colonne sèche (lorsque requise).  
(7) Un risque est considéré comme sprinklé si :  
- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;  
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;  
- installation en service en permanence.

## ANNEXE 2 - Liste des PEI implantés sur la commune

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CUBZAC				
N° dans la commune	Adresse	Type	Capacité m³	Statut
1	Rte De Bordeaux / Che De Timberlay	PI de 100		Public
2	Rue Nationale Au N° 001	PI de 100		Public
3	Rue Nationale Au N° 052/ Rue Dr Métreaud	BI de 100		Public
4	Rue National / A Cote Salon Coiffure	BI de 100		Public
5	Rue Nationale Au N° 091	BI de 100		Public
6	Rue Cdt Cousteau Au N° 056/ Rue Henri Groues	PI de 100		Public
7	Rte De Bourg Au N° 113 / Rte De Plagne	PI de 100		Public
8	Rue Marie Laurencin/ Lot Jardins D'apollinaire	PI de 100		Public
9	Che Du Grand Ormeau / Imp Château D'eau	PI de 100		Public
10	Rue Hubert De L'isle/Rue De La Tour Du Pin. 6 Chemins	PI de 100		Public
11	Rte Du Bouilh / Che De Patoche	PI de 100		Public
12	Rue Emile Dantagnan Au N° 022 / Crs G.Cémeuceau	BI de 100		Public
13	Pce Gal De Gaulle / Rue La Tour Du Pin	BI de 100		Public
14	Rue De La Dauge Au N° 021	PI de 100		Public
15	Rue Nationale / Che De Patoche	PI de 100		Public
16	Rue De La Fontaine/Rue De Fomboudeau	PI de 100		Public
17	Rue Emile Dantagnan / Rue De La Fontaine	PI de 100		Public
18	Pce St Michel - Rue De La Gare / Rue Dalzac	BI de 100		Public
19	Ld Bois Milon - Che De Bois Milon (Netto)	PI de 100		Public
20	Che De Bois Milon / Rte St Romain - Ld Calonge	PI de 100		Public
21	Imp De Mailhos / Che De Mailhos	PI de 70(65) + 2*45		Public
22	Imp Du Pas De Monac	PI de 100		Public
23	Ld La Tuilerie Cd 670	PI de 100		Public
24	Ld Cabarieu Cd 670	PI de 100		Public
25	Cd 670 / Che De La Rousse	PI de 100		Public
26	Che De Peuy / Ld La Gatte	BI de 70		Public
27	Che De Peyrot / Che Du Port D'augey	PI de 70(65) + 2*45		Public
28	Rue De La Fontaine / Che Du Granjer	PI de 70(65) + 2*45		Public
29	Rue Henri Groues / Che De Terrefort	PI de 100		Public
30	Che De Terrefort Au N° 036 Bis	PI de 70(65) + 2*45		Public
31	Che De Jean Fortin Au N° 025	PI de 70(65) + 2*45		Public
32	Che De Peyrot Au N° 942	PI de 100		Public
33	Che De Peyrot Au N° 1355	PI de 70(65) + 2*45		Public
34	Rte De Port- Neuf / Che De Bois Vieux	PI de 70(65) + 2*45		Public
35	Rue Du 8 Mai 1945/Rue Des Moulins.Ld Montalon	BI de 100		Public
36	Maison De Retraite Cote Rue Hubert De L'isle	PI de 100		Privé
37	Rue Nationale Au N° 025	BI de 100		Public
38	Che De Bois Vieux - Derriere Camping Port Neuf	PI de 70(65) + 2*45		Public
39	Che Du Gymnase Au N° 215	PI de 100		Public
40	All De Jugeau / Imp De Jugeau	PI de 100		Public
41	Rue Du 19 Mars / Che De Terrefort	PI de 100		Public
43	Che De Virsac - Ateliers Municipaux - Entree	PI de 100		Public
44	All De La Garosse Au N° 015 - Lot La Garosse	PI de 100		Public
45	Che De L'hippodrome Au N° 445	PI de 100		Public
46	All De La Cabeyre Au N° 009	PI de 100		Public
47	Rue Emile Dantagnan / Rue De La Cabeyre	BI de 100		Public
48	Che Du Pas De Monac / Che De Millet	PI de 70(65) + 2*45		Public
49	Che De Cabarieu Au N° 695	PI de 70(65) + 2*45		Public
50	Che Du Rivet / Passage Du Rivet	PI de 100		Public
51	Rue Jules Vallés Au N° 008	PI de 100		Public
52	Rue Dubourdieu/Rue Constantin.Lot La Mothe	PI de 100		Public
53	Rue Nationale . École Rosette Chapel	PI de 100		Public
54	All Des Fougères Au N° 028	PI de 100		Public
55	Rue De La Dauge N°71	PI de 100		Public
56	Rte De Plagne / Rue Pouyalet - Lot De Plagne	PI de 100		Public
57	Che De Lapouyade - Ecole Suzane Lacore	PI de 100		Public
58	Ave De La Republique / Rue Constantn Lot La Mothe	PI de 100		Public
59	Ave De L'europe - Station Service	PI de 100		Public
60	Auchan - Parking - Nord	PI de 100		Privé
61	Auchan - Parking - Cafétéria	PI de 100		Privé
62	Auchan - Sud - Ave De L'europe	PI de 100		Privé
63	Che De Labry / All De Romefort	PI de 100		Public
64	Rue Jean Jaurés/Rue Pierre Traverse	PI de 100		Public
65	600 Avenue De L'europe - D142 E1	PI de 100		Public
66	Ave De L'europe - Bricostock	PI de 100		Public
67	Rue Des Droits De L'homme - Leader Price	BI de 100		Public
68	All De Verdun (Cs 45)	PI de 100		Public
69	Che De Monein Au N° 038	PI de 100		Public
70	Rue De La Fontaine (Intermarché)	PI de 100		Public
71	Rue Des Droits De L'homme - Discothèque Le Must	BI de 100		Public
72	Rue De La Fontaine / Ave Michel De Montaigne	PI de 100		Public
73	Rue Du Coteau/ Rue Jean Jaures	PI de 100		Public
74	Rue Des Marguerites Au N° 015	PI de 100		Public
75	Maison De Retraite Tour Du Pin Cote D115	PI de 100		Privé
76	Rue Georges Brassens N°9	PI de 100		Public
77	Rue Hubert De L'isle/ Rue Soucaros	PI de 100		Public
78	Rue Henri Groues(Abbe Pierre). École P.Dufour	PI de 100		Public

79	Rue Emile Dantagnan Au N° 048	PI de 100		Public
80	Rue Jacques Brel Au N° 16 - Res Les Daganettes	PI de 100		Public
81	Rte Du Bouilh Cd 115 - Ld Croix De L'avocat	PI de 100		Public
82	Pce Du Champ De Foire	PI de 100		Public
83	Ave De Montesquieu / Rue Des Marguerites Au N° 028	PI de 100		Public
84	A10 Aire De L'estalot (Station Total)	PI de 100		Public
85	Rue Elie Faure / Rue Ausone Lot Clos St Martin	PI de 100		Privé
86	Rue Elie Faure Au N° 023	PI de 100		Public
87	Rue Emile Dantagnan / All De La Cabeyre Au N° 001	PI de 100		Public
88	Passage Du Grain N°10 Ld Montaion	PI de 100		Public
89	Che De Timberlay - Ets Giraud	PI de 100		Public
90	Che De Timberlay - Ets Giraud	PI de 100		Public
91	Rue Jules Ferry / Che De Bourliemont Gendarmerie	PI de 100		Public
92	Rue Millardet / Che De Lapouyade	PI de 100		Public
93	Rue Simone Signoret (Lot Les Jardins D'antan)	PI de 100		Public
94	Rte De Plagne / Che Gombaud	PI de 100		Public
95	Rue Cdt Cousteau Au N° 085	PI de 100		Public
96	Che De Bois Milon Au N° 315 - 325	PI de 100		Public
97	Res Jardins De Bourliemont	PI de 100		Privé
98	Imp Des Carriers / Clos De La Dauge Au N° 005	PI de 100		Public
99	Rue Marie Curie / Res Marie Curie Au N° 021	PI de 100		Public
100	Rue Henri Krasucki / Che De Cabarieu	PI de 100		Public
101	Che De Bois Milon / All De L'affût	PI de 100		Public
102	Che De Luciat / Ave De Montesquieu	PI de 100		Public
103	Rue Léo Ferre / Rue De Luciat	PI de 100		Public
104	Rue Max Linder Au N° 010 - Clos Du Lavoir	PI de 100		Public
105	Rue D.Fournier Au N° 001 / Che De Sablot	PI de 100		Public
106	Intermarché - Parking	Réserve non alimentée	380	Privé
108	Direct Chais - Rue Cdt Cousteau	Réserve non alimentée		Privé
109	College La Garosse / Parking	PI de 100		Public
110	Mc Donalds	Réserve non alimentée	120	Privé
111	Lot Perret	Réserve non alimentée	120	Public
112	Géant Casino	Réserve non alimentée	200	Public
113	Hôpital De Jour - Ld Rochereau	Réserve non alimentée	60	Privé
114	Mailhos	Point d'eau		Privé
115	Domaine D'alienor Rue Pablo Picasso	PI de 100		Public
116	Che De Callonge Au N° 185	PI de 100		Public
117	Rue Alexis Millardet Au N° 016	BI de 100		Public
120	Lot Jardin De Rochereau / Che De Seignan Sud	Point d'eau	1000	Privé
121	Le Clos St Andre - Rte De Bourg	PI de 100		Privé
122	Lot Clos Des Chevreuils	PI de 100		Public
123	All Du Moulin De Seignan	PI de 100		Public
124	Rue Paul Valery	PI de 100		Public
125	Rue Paul Valery / Imp De L'aurore	PI de 100		Public
126	Rue Nationale Au N° 285 - Zone Commerciale	PI de 100		Public
127	La Virvee - Che De La Rousse	Point d'eau	1000	Privé
128	Lot La Barrière	PI de 100		Public
129	Ave De La Gare	BI de 100		Public
130	Rue Adrien Pioceau	PI de 100		Public
131	Che De Callonge / Imp Du Passeron	PI de 100		Public
132	Lot Le Bois De Garosse - Rue Helene Boucher	PI de 100		Public
133	Lot Le Bois De Garosse - Rue Adrienne Bolland	PI de 100		Public
134	Lot Le Bois De Garosse - Rue Maryse Bastie	PI de 100		Public
135	Ld Les Rotuettes Res Maugis	PI de 100		Public
136	Lot Jardins D'artemis - Ld Seignan	PI de 100		Public
137	Passage Du Parc	PI de 100		Public
138	Che De Bois Milon / Che De Baylot	PI de 100		Public
139	Zac Parc D'aquitaine Entree Du Site	PI de 100		Public
140	Zac Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
141	Zac Parc D'aquitaine - Rond Point Che De Virsac	PI de 100		Public
142	Zac Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
143	Zac Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
144	Zac Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
145	Zac Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
146	Rue Lucie Aubrac Face Groupe Scolaire	PI de 100		Public
147	Zac Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
148	Auchan - Rue Des Droits De L'homme	Réserve non alimentée	120	Public
149	Che De Monein / Rue Dr Christian Eyraud	Réserve non alimentée	240	Privé
150	Lycee Ste Marie - Enceinte Lycee	PI de 100		Public
151	Rue Olympe De Gouges	PI de 100		Public
152	Rue Olympe De Gouges / Rue Madeleine Braun	PI de 100		Public
153	Rue Blanche Maupas	PI de 100		Public
154	Rue Olympe De Gouges Face Rce Heloise	PI de 100		Public
155	Rue Claire Demar	PI de 100		Public
156	Rue Colette Duval / Rue Elisabeth Tibble	PI de 100		Public
157	Avenue Jean-Baptiste Godin	PI de 100		Public
158	Avenue Jean-Baptiste Godin	PI de 100		Public
159	Avenue Jean-Baptiste Godin	PI de 100		Public
160	Avenue Jean-Baptiste Godin	PI de 100		Public
161	150 Chemin De Virsac	PI de 100		Public
162	Avenue Jean-Baptiste Godin	PI de 100		Public

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le



ID : 033-213303662-20241127-36\_2024AJ-AR

163	Avenue Jean-Baptiste Godin	PI de 100		Public
164	600 Avenue De L'europe / Etablissement Chausson	Réserve alimentée	360	Privé
165	Société Madic Industries /Avenue Jean Baptiste Godin/ Coté Sud	Réserve non alimentée	720	Privé
166	Société Madic Industries /Avenue Jean Baptiste Godin/ Cote Nord	Réserve non alimentée	920	Privé
167	C.C Auchan Avenue De L'europe	Réserve non alimentée	120	Privé
168	Rue Gimbalet	PI de 100		Public
169	Société Fruidor, 350 Avenue De L'aérodrome/ Réserve Est	Réserve non alimentée	120	Privé
170	Société Fruidor, 350 Avenue De L'aérodrome/ Réserve Ouest	Réserve non alimentée	160	Privé
171	Société Fruidor, 350 Avenue De L'aérodrome/ Réserve Nord-Ouest	Réserve non alimentée	160	Privé
172	180 Avenue Eiffel, Rue Du Parc D'aquitaine Zac	PI de 100		Public
173	Avenue De Boucicaud, Zone D'activité Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
174	40 Avenue De Boucicaud Zone D'activité Parc D'aquitaine	PI de 100		Public
175	Rue Adrenne Bolland	PI de 100		Public
176	Rue Colette Duval	PI de 100		Public
177	Za Parc D'aquitain /Devant Le Magasin La Compagnie Du Lit	PI de 100		Public
178	Rue Alexandre Nicolai	PI de 100		Public

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le



ID : 033-213303662-20241127-36\_2024AJ-AR